

N° 23

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,  
Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 42

ARMÉES

Service des Essences.

*Rapporteur spécial : M. Gustave ALRIC*

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 549 et annexes, 568 (Tomes I à III et annexe 41),  
632 et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget du Service des Essences pour 1964 s'équilibre en recettes et dépenses au chiffre de 596.707.925 F.

Les crédits votés pour 1963 se sont montés à la somme de 730.507.800 F.

On constate donc une diminution de 133.799.875 F.

Le tableau suivant donne la comparaison, par section, des crédits accordés pour 1963 et envisagés pour 1964 :

	1963 (budget voté).	1964 (projet).	DIFFÉRENCE
	(en milliers de francs)		
1 <sup>re</sup> section (exploitation) .....	716.742	582.508	— 134.234
2 <sup>e</sup> section (études et recherches) .....	420	1.200	+ 780
3 <sup>e</sup> section (capital) .....	13.346	13.000	— 346
<b>Totaux</b> .....	<b>730.508</b>	<b>596.708</b>	<b>— 133.800</b>

### Exploitation.

Le budget d'exploitation du Service des Essences (première section) est essentiellement alimenté en recettes par le produit des cessions de carburants aux diverses parties prenantes militaires et civiles. C'est la diminution des commandes prévues à ce titre pour l'année 1964 qui entraîne une compression importante de l'activité d'exploitation du Service des Essences. L'évaluation des recettes prévues pour l'année prochaine dans le cadre du budget établi pour chacune des sections militaires, comparée à celle de 1963, se présente en effet ainsi :

	1963	1964	DIFFERENCE
	(En milliers de francs.)		
Cessions de carburants à l'armée de terre....	193.200	96.040	— 97.160
Cessions de carburants à la gendarmerie....	29.286	24.700	— 4.586
Cessions de carburants à l'armée de l'air....	305.582	282.000	— 23.582
Cessions de carburants à la marine.....	55.447	39.000	— 16.447
Cessions de carburants à la direction des études et fabrications d'armement.....	6.572	5.707	— 865
Cessions de carburants à la direction technique et industrielle.....	31.950	31.194	— 756
Cessions de carburants à la direction des constructions et armes navales.....	4.352	4.500	+ 148
Cessions de carburants à la direction des poudres .....	918	5.187	+ 4.269
Divers .....	67.672	71.300	+ 3.628
<b>Totaux.....</b>	<b>694.979</b>	<b>559.628</b>	<b>— 135.351</b>

On constate que les consommations de carburants par les armées ainsi que par les services industriels seront en diminution importante, dans l'ensemble, par rapport aux dotations de 1963. La Direction des constructions et armes navales ainsi que les services divers ou clients extérieurs aux armées disposeront de crédits du même ordre de grandeur que ceux de l'année en cours. Seule, parmi les clients militaires, la Direction des Poudres verra sa dotation en carburants augmenter d'environ 18 % en raison des besoins nouveaux qui se manifestent par suite de la mécanisation croissante des moyens de transport de forte puissance utilisés par cette direction.

Cette évolution dans le sens de la compression des consommations de carburants est rendue possible par la fin des opérations militaires en Algérie, le retour en métropole d'une grande partie des effectifs et du matériel ainsi que la diminution d'ensemble des effectifs sous les drapeaux.

Cependant il faut noter que la diminution massive des dépenses concernant les carburants proprement dits empêche de distinguer à première vue, dans le budget des Essences, les augmentations normales de dotations liées à l'amélioration des traitements des personnels dans le cadre de la fonction publique et des salaires des ouvriers (3,6 millions). On relève en outre des créations d'emplois dont la principale intéresse 27 agents techniques qui seront affectés à l'exploitation incombant à la France du réseau de pipe-line de l'O. T. A. N. Cette mission était jusqu'ici remplie par des sous-officiers de l'armée de l'air et de la marine. Il a été jugé préférable de remplacer ces sous-officiers par des agents techniques du Service des Essences. On soulignera d'ailleurs que les dépenses de rémunération de ce personnel sont remboursées par l'O. T. A. N.

### **Etudes et recherches.**

La section « Etudes et recherches » du budget des Essences a été créée en 1963, avec une dotation de 1 million 170.000 francs d'autorisations de programme et 420.000 francs de crédits de paiement.

Les dotations demandées pour 1964 sont de 1 million 170.000 francs d'autorisations de programme et 1.200.000 francs de crédits de paiement.

On se trouve donc actuellement en présence d'un programme de 2.340 millions d'autorisations financé, dans ses deux premières annuités, par 1.620 millions de crédits de paiement.

Ce programme recouvre des activités diverses dont les principales sont les suivantes :

a) Recherche des possibilités de l'industrie française en matière de fabrication de canalisations souples pour hydrocarbures. Jusqu'ici ces canalisations n'ont été fabriquées qu'en petites longueurs, et la réalisation d'éléments plus longs pose des problèmes techniques de tissage et de coulage de la gomme.

Il serait intéressant de résoudre ces problèmes, de façon à parvenir à une plus grande facilité de transport et de montage ainsi qu'à une plus grande rapidité de mise en place. Des prototypes ont été déjà réalisés et sont en expérimentation ;

b) De même une prospection existe dans l'industrie française pour réaliser des réservoirs souples résistant aux hydrocarbures ;

c) D'autre part, un effort est entrepris pour obtenir des groupes de pompage plus légers, mieux adaptés à la constitution actuelle des unités dont la modernisation entraîne une consommation accrue de carburants ;

d) En ce qui concerne non plus les matériels mais les carburants eux-mêmes, ainsi que les huiles et les ingrédients, les études et les recherches sont orientées sur les carburants polyvalents et les moteurs polycarburants. Ces travaux sont menés dans le cadre O. T. A. N. en coopération avec les laboratoires alliés ;

e) Enfin, les carbu-réacteurs qui équipent les avions modernes doivent être débarrassés de toute impureté solide avec une extrême sévérité, de façon à parvenir à une pureté maxima. Les normes à atteindre et les méthodes de mesure sont l'objet de mises au point nombreuses. De même les huiles-moteurs doivent atteindre un niveau de pureté et d'efficacité aussi élevé que possible. Ces études et ces recherches sont, comme les précédentes, menées en liaison avec nos partenaires européens.

### Opérations en capital.

De 1963 (budget voté) à 1964 (projet), l'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	(En francs.)
<i>Chapitre 9900. — Infrastructure, équipement et gros entretien des installations industrielles :</i>		
1963 .....	20.000.000	10.000.000
1964 .....	20.000.000	10.000.000
<i>Chapitre 9910. — Infrastructure et équipement des installations extra-industrielles :</i>		
1963 .....	5.400.000	3.346.000
1964 .....	4.500.000	3.000.000

On peut dire que l'activité du Service reste sans changement notable du point de vue des dépenses en capital. Le développement de son infrastructure et du programme d'achat de matériels divers suit normalement son cours.

En résumé, l'activité du Service des Essences en 1964 sera caractérisée par une baisse de l'exploitation consécutive à celle des effectifs des armées et par un accroissement des études et recherches concernant les matériels et carburants.

Cette évolution paraît normale dans le cadre de la politique militaire suivie par le Gouvernement, et rien ne serait à ajouter s'il ne subsistait une importante question à régler concernant la situation des ingénieurs militaires des Essences (I. M. E.), déjà évoquée dans le rapport de l'année dernière par notre collègue M. Colin.

Les officiers du Service des Essences appartiennent à trois corps :

- les officiers d'administration constituant un corps de gestion administrative ;
- un corps d'exécution technique, les ingénieurs des travaux (I. D. T.), dont les membres sont alignés, du point de vue de la rémunération, sur les corps homologues des autres services (air, marine, poudres, etc.) ;
- enfin, au sommet de la hiérarchie, un corps de direction : les ingénieurs militaires des Essences.

Cette dernière catégorie reçoit des rémunérations indiciaires identiques à celles des officiers des armes, en application de dispositions datant de 1957. Il résulte de cet état de fait, compte tenu des améliorations apportées à la situation des ingénieurs de travaux en 1962, que les ingénieurs militaires des Essences sont actuellement classés à des indices de rémunération inférieurs à ceux qui sont statutairement leurs subordonnés. En outre, dans tous les grades où les deux hiérarchies se correspondent, les conditions de prise de rang et de franchissement d'échelon font que les I. D. T. profitent d'un avancement plus rapide que les I. M. E.

On se trouve, bien évidemment, devant une situation anormale au redressement de laquelle la Direction centrale des Essences

s'est employée depuis 1962. Aucune des propositions faites n'a abouti en 1963 et le projet de budget pour 1964 n'apporte pas de solution.

Votre Rapporteur a posé, à ce sujet, une question écrite au Ministre des Armées, à laquelle aucune réponse ne lui est parvenue au moment où le présent rapport est mis à l'impression. On veut espérer qu'une réponse orale sera fournie en séance publique.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances ne s'est pas opposée à l'adoption du projet présenté par le Gouvernement et non modifié par l'Assemblée Nationale.